

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Sons générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2202

Société : RAM

101384

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Fatna el ghan fassi

Date de naissance :

1958 / 11 / 71

Adresse :

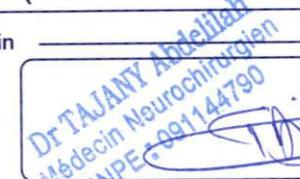
old arzouq N 46 B en pfa casa

Tél. : 06 62 65 58 45

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

AB / 01 / 2022

Age :

63 ans

Nom et prénom du malade :

El ghafsi fatna

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

traumatisme crânio-cervical

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

chute dans le escalier

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : AB / 01 / 2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/01/2022	C 2		150,00	Dr TAJANY Abdellah Médecin Neurochirurgien INPE : 091144790
			DTB	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. MULAY ABBAS AMINA Ammar - Ouled Amin Casablanca	13/01/2022	107,90

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	13.01.22	TD Max	2000,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

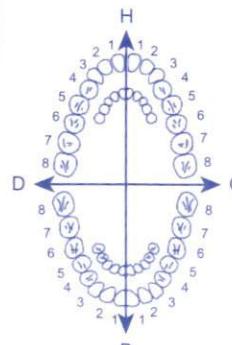
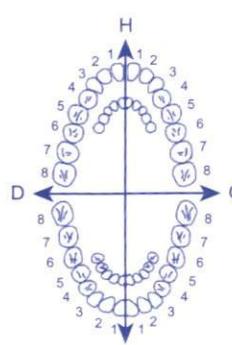
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B 00000000 00000000	MONTANTS DES SOINS
	D 00000000 35533411			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



درب غلف
ERB GHALLER

Le 13/01/2022

EL ghafsaoui Fatna.

21,50 n
22.

Nightly.

S.V

86,40

2

Dolico x. gorg.
Acp J.

NANE LOU
D AMINA
ulad Azouzz
asablanca

PV : 21 DH 50
ER : 10/23
OT : K2921

PPV: 86DH40
PER: 09/24
LOT: K2546-

LOUZ JNANE MUKHAD AMINA
D. 10. 1951. 7 Ouled Azouz
No 4 immin. 2 - Casablanca

Dr TAJANY Abdellilah
Médecin Neurochirurgien
INFE : 09144790

زنقة الضمان - درب غلف - الدار البيضاء - الهاتف 20 05 22 86 30 إلى 27 - فاكس : 05 22 86 42 05
Rue Addamane - Derb Ghallef - Casablanca - Tél.: 0522 86 30 20 à 27 - Fax: 05 22 86 42 05



BON DE RENDEZ-VOUS

POLYCLINIQUE CNSS DERB-GHALLEF : SERVICE DE CONSULTATIONS.

NOM PRENOM DU MALADE :

ELGHAR FAOUI

DATE & HEURE DE RENDEZ-VOUS :

Fatma
13-1-92 à 13H

NOM DU MEDECIN :

13-1-92 à 13H

SPECIALITE :

CODE DU MEDECIN :

57A3AN9

MONTANT DE LA CONSULTATION :

150DH

Nota Bene : CARTE MUTUELLE A PRESENTER

13H



Caisse Consultation
Polyclinique CNSS
Derb-Ghallef

OK X2

وصفة

ORDONNANCE



Le ... 13/01/2022.

EL ghanfoui Fatna.

⇒ Traumatisme crâno-cervical
suivi à une chute dans les
escaliers.

⇒ Scanner crânio-
cervical.

Dr TAJANY Abdellah
Médecin Neurochirurgien
IMPE: 091144790

POLYCLINIQUE C.N.S.S - Derb Ghallef
Rue de la Sécurité Sociale Quartier des Hôpitaux
20100 CASABLANCA
Tél:0522-863021/27 Fax:0522-864205 RDV:0522-863020
INPE: 090001512 ICE: 00175736400080 IF: 1602058



N° IPP :	1267514	N° SEJOUR :	220004060	FACTURE N° 2203001663			DATE D'ENTREE :	13/01/2022	DATE DE SORTIE :	13/01/2022	
ASSURE :							DESTINATAIRE :	EL GHARFAOUI,Fatna			
MALADE :	EL GHARFAOUI,Fatna			UF:	5003 RADIOLOGIE						
NOM JEUNE FILLE :				N° IMMAT C.N.S.S. :							
TIERS PAYANT 1 :				N° D'ADHERENT OU DE MUTUALISTE :							
TIERS PAYANT 2 :											
REF. PC 1 :	REF. PC 2 :	N° SE. SOC. ETRANG. :									
NATURE DE PRESTATION	LETTRE CLE	NOMBRE x COEF	PRIX UNITAIRE	TOTAL	TIERS PAYANT 1		TIERS PAYANT 2		PART DU MALADE		
					% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT	
ACTES DE RADIOLOGIE											
TDM	TDM	2.00	1000.00	2000.00					0.00	2000.00	

Intervenant : 18102013 DR BENBRAHIM ABDELILAH (RADIOLOGUE)	TOTAUX :	2000.00						2000.00
Arrêtée la présente facture à la somme de :		PLAFOND PC :					ACOMPTE:	
DEUX MILLE		REMISE :	0.00	REGLE :	2000.00		AVOIR :	
		RESTE DU:	0.00					
DATE FACTURE : 13/01/2022	EDITEE LE : 13/01/2022	PAR: BILAL	<u>ACCIDENT DE TRAVAIL :</u>					
VISA			N° DE POLICE :				DATE AT :	
			Règlement à effectuer à l'ordre de :	POLYCLINIQUE C.N.S.S - Derb Ghallef				
			BANQUE :	BMCE - AGENCE MOULAY DRISS 1ER - CASABLANCA				
			N° compte bancaire :	011 780 0000 70 210 00 60 028 31				



Radiologie Numérique - Echographie - Doppler Couleur Scanner Multibarettes - Angioscanner - IRM

Casablanca le : 13/01/2022

Patient (e) : EL GHARFAOUI FATNA

Medecin traitant : Dr

TDM CEREBRALE + CERVICALE

TECHNIQUE

Examen réalisé en coupes axiales jointives sans injection du produit de contraste.

RESULTAT

Absence d'hématome extra ou sous durale.

Absence de contusion cérébrale. Absence d'hémorragie méningée

Structures médianes en place.

Absence d'anomalies de densité à l'étage sous et sus tentoriel.

Les cavités ventriculaires ne sont pas dilatées.

Les sillons corticaux ne sont pas élargis.

Absence de fracture de cotes.

CONCLUSION :

Absence de lésion traumatique cérébrale et cervicale récente.

Dr A. BENBRAHIM

Dr Abdellah BENBRAHIM
Médical Radiologist
Polyclinique CNSS DERB GHALLEF
INPE 71076203